

Solidarités humaines et territoriales & capacité d'action

Séance publique  
de l'Assemblée  
départementale

12 et 13 décembre  
2016

# Le Département vote son Budget Primitif 2017

### CONTACTS PRESSE

#### Responsable Presse

Cécile Menu 06 89 19 46 62

 [media@hautesavoie.fr](mailto:media@hautesavoie.fr)

#### Attachée de Presse

Leslie Gros 06 74 25 76 63

 [hautesavoie.fr](http://hautesavoie.fr)

 [@htesavoiepresse](https://twitter.com/htesavoiepresse)

L'élaboration du budget primitif 2017 s'est faite cette année dans un climat financier et institutionnel inédit, marqué par une nouvelle baisse des dotations de l'État, une hausse des dépenses sociales et la mise en œuvre de la réforme territoriale. Cependant, à l'appui d'une gestion très rigoureuse mais aussi d'une bonne tenue de certaines recettes, l'Assemblée départementale a voté un budget qui préserve son autonomie et sa capacité d'action.

Le budget 2017 est construit sur un **haut niveau d'investissement**, des **dépenses de fonctionnement contenues**, un **encours de dette encore réduit**, un recours à l'emprunt limité et une **poursuite du gel de la fiscalité**, pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive.

**Garant des solidarités territoriales, humaines et sociales**, le Département continuera en 2017 à **offrir des services publics de qualité** aux Haut-Savoyards, tout en poursuivant sa **politique d'investissements massive**, afin de soutenir des projets essentiels pour le dynamisme et l'attractivité du territoire, et préparant l'avenir de la Haute-Savoie (projets inscrits au Contrat de plan État-région 2015-2020, dans la convention signée avec la C2A sur les aménagements routiers, désenclavement du Chablais, collèges, etc.)

## 2017 : 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre concrète de la loi NOTRe

1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre concrète de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, l'année 2017 sera une année charnière pour le Département avec le transfert de la compétence transport interurbain et transport scolaire à la Région, et la pleine mise en œuvre de la suppression de la clause de compétence générale, dont la conséquence principale est l'impossibilité pour le Département, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'allouer toute aide directe ou indirecte aux entreprises (*précisions page 7*).

**BUDGET TOTAL  
PRÉVISIONNEL 2017 :**

**1,1** Milliard €

**Budget réel hors  
doubles écritures :**

**876,4** M€

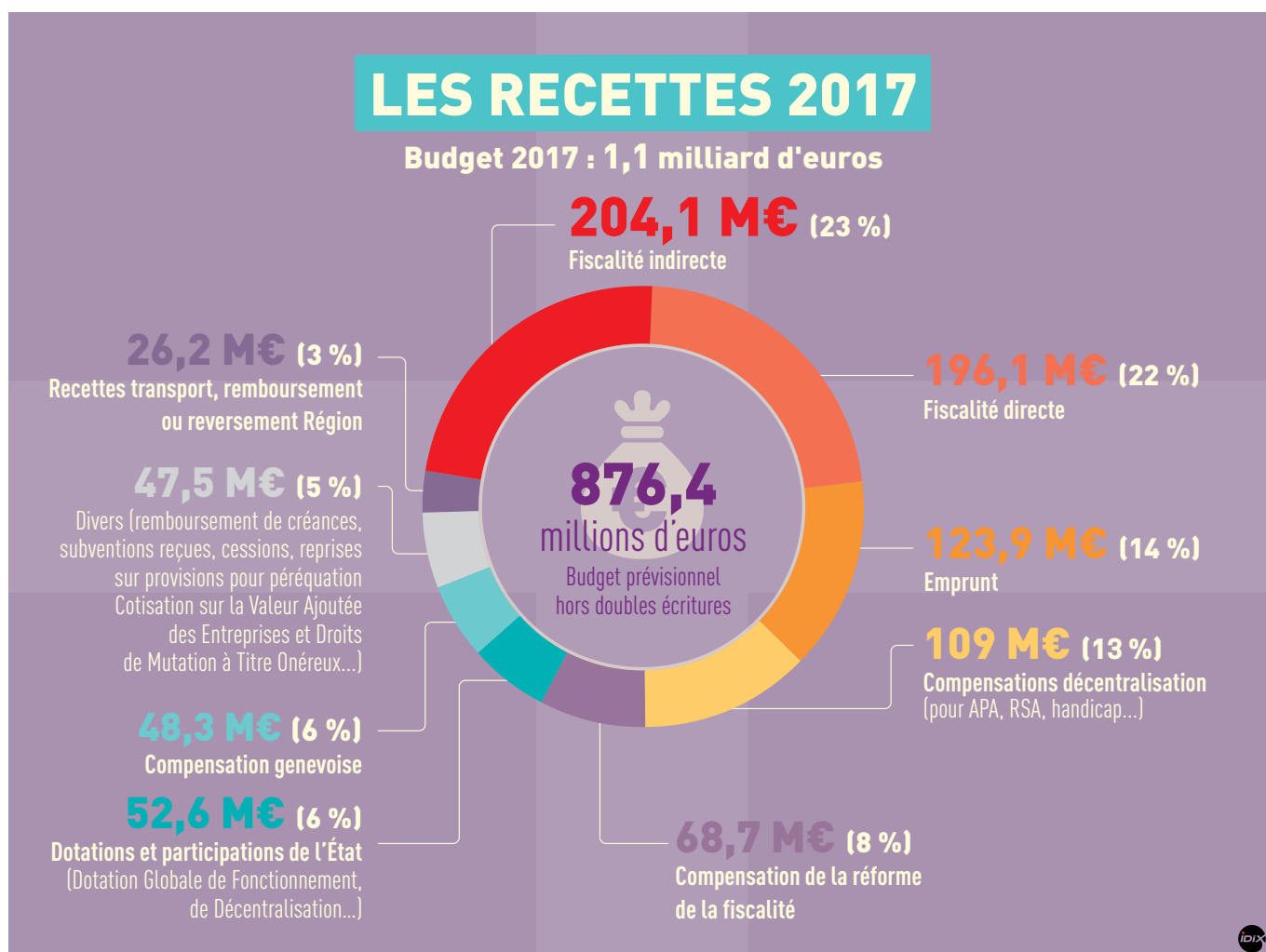
# Les recettes

Les politiques et actions menées par le Département sont financées par des recettes réelles, hors doubles écritures, d'un montant équivalent aux dépenses, soit **876,4 M€** pour 2017.

**Le budget (budget réel) est en baisse de près de 4%** par rapport au BP 2016 (911,4 M€). Cette diminution s'explique en partie par le Projet de Loi de Finances pour 2017 (PLF 2017) qui confirme la nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 18,8 M€ - **au total, sur 4 ans, le Département aura perdu plus de 63 M€ de DGF** -, la perte de 25% de la CVAE du territoire, et une baisse de ressources à hauteur de 4,5 M€. Néanmoins les recettes des DMTO sont prévues à la hausse, comme les fonds genevois.

**L'autonomie fiscale des Départements a été profondément réduite ces dernières années.** Alors qu'en 2009, le Budget Primitif était financé à hauteur de 32,5 % par la fiscalité directe avec pouvoir de taux, ce pourcentage passe à 16,6 % en 2017. La collectivité n'a désormais un pouvoir de taux que sur la Taxe foncière sur les propriétés bâties ; taux gelé depuis 2011 (12,03 %). La Haute-Savoie applique aujourd'hui le 4<sup>ème</sup> taux le plus bas en France (hors Paris).

Pour autant, le Département de la Haute-Savoie parvient à **conserver un encours de dette historiquement bas (189 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2017)**, et **limitera strictement le recours à l'emprunt**, de manière à préserver sa capacité à investir massivement. Une dette contenue permet en effet de ne pas obérer l'avenir, tout en dégageant une capacité d'emprunt.



# Structuration des recettes, comment le budget est-il financé ?

## 22 % par la fiscalité directe (196,1 M€)

- 145,2 M€ pour la fiscalité directe avec pouvoir de taux (taxe foncière sur les propriétés bâties)
- 50,9 M€ au titre de la fiscalité directe sans pouvoir de taux, comprenant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), une recette évaluée à 49,1 M€, en baisse de 50% suite à la Loi de finances pour 2016 et la loi NOTRe, et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

## 23 % par la fiscalité indirecte (204,1 M€)

Au sein de la fiscalité indirecte, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) représentent 178 M€. Cette prévision tient compte d'une évaluation prospective prudente, en raison de la volatilité de cette ressource.

## 6 % par les dotations d'État (52,6 M€)

Ce terme regroupe la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation Globale de Décentralisation (DGD), les différentes compensations fiscales, la Dotation d'Équipement des Collèges (DDEC), le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et la Dotation Globale d'Équipement Rurale (DGER). La DGF est prévue pour un montant de 28 M€, en baisse de 18,8 M€ par rapport à 2016.

## 13 % par les compensations octroyées par l'État (109 M€)

Ces compensations sont destinées à couvrir les nouvelles charges liées à la décentralisation et au transfert de compétences vers les Départements. Il s'agit de :

- **la Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Énergétiques (TICPE)**, d'un montant de 22,8 M€ et du **Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI)** prévu à hauteur de 1,6 M€, destinés à compenser en partie le montant des allocations financées par le Département dans le cadre du RSA socle ; une autre fraction de TICPE à hauteur de 3,25 M€ est prévue pour compenser l'ancienne allocation de parent isolé ;
- **la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA)**, soit 44,5 M€ à laquelle s'ajoutent 8 M€ de TICPE pour les autres charges compensées et notamment le transfert de la gestion des carrières des TOS et des personnels de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), ainsi que l'entretien des ex-routes nationales transférées au Département.
- **des recettes émanant de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA)**, soit 23,8 M€ et destinées au financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), du fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et de la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA) ;

- **des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties**, à hauteur de 5 M€, recette issue de la Loi de Finances pour 2014, destinée à améliorer le financement des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS : APA, RSA et PCH).

## 8 % par des compensations destinées à garantir la neutralité budgétaire de la réforme de la fiscalité 2010 (68,7 M€)

Ces recettes sont composées de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource (FNGIR), globalement évaluées à 26,9 M€, et du solde de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance estimée à 41,8 M€.

## 14 % par l'emprunt (123,9 M€)

À noter que le montant de l'emprunt effectivement appelé est toujours inférieur au montant inscrit. En effet, 128,7 M€ avaient été inscrits au BP 2016, mais la collectivité n'a finalement pas emprunté pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive.

## 6 % par la compensation financière genevoise (48,3 M€)

Les sommes inscrites au budget principal relatives à la compensation financière genevoise (CFG) se décomposent en :

- 10 M€ pour le financement du Fonds Départemental de Développement des Territoires (FDDT),
- 28,3 M€ pour l'allocation directe départementale (montant identique à la recette perçue à ce titre en 2016),
- 10 M€ aux projets financés par le Fonds Départemental d'Interventions Structurantes (FDIS) sous maîtrise d'ouvrage départementale.

À noter que la CFG est intégrée en totalité en section de fonctionnement depuis la nomenclature M52 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Pour cette raison, un budget annexe dédié à sa gestion a été créé le 6 juillet 2015.

## 5 % par diverses autres recettes (47,5 M€)

## 3 % par la Région Auvergne Rhône Alpes (26,2 M€) liés au transfert de la compétence transport

(remboursement ou reversement)

# Les dépenses

## Quelles sont les priorités budgétaires ?

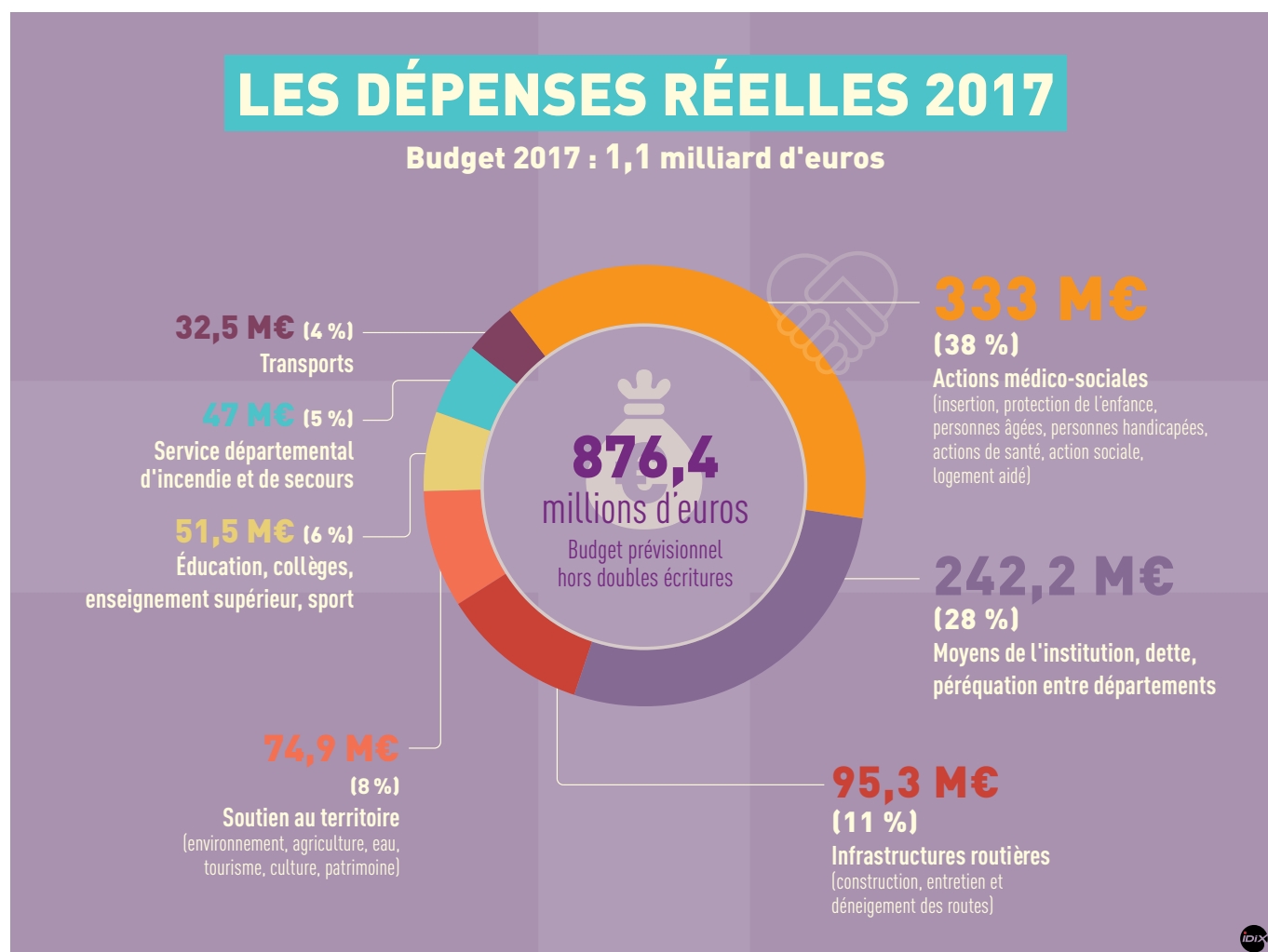
En 2017, compte tenu de l'accentuation des baisses des dotations de l'État, le Département souhaite accroître son effort pour contenir ses dépenses de fonctionnement, par une gestion rigoureuse et fine, malgré les contraintes fortes liées aux normes et aux charges obligatoires (prestations de solidarité, rénovation énergétique, accessibilité, frais de personnel, etc.)

Conséquences de la loi NOTRe et de la disette budgétaire, l'effort portera notamment sur la maîtrise des frais de personnel, via une réorganisation des services administratifs et la suppression de 40 postes de contractuels.

En 2017 le Département s'est fixé pour priorités les solidarités humaines et territoriales, le maintien de la qualité des services publics rendus aux usagers, et la poursuite d'actions et initiatives favorisant l'animation et la dynamisation du territoire.

Aussi, contrairement à de nombreuses autres collectivités qui se voient contraintes de freiner fortement leurs investissements, le Département de la Haute-Savoie continuera à investir, tout en limitant le recours à l'emprunt. **239,2 M€\* d'investissements seront engagés**, afin de soutenir des projets essentiels pour le développement du territoire, que ce soit en maîtrise d'ouvrage directe ou en cofinancement de projets (projets inscrits au Contrat de plan État-région 2015-2020, dans la convention signée avec la C2A sur les aménagements routiers, désenclavement du Chablais, collèges, etc.)

\* Ce montant comprend également les investissements inscrits au budget annexe de la Compensation Financière Genevoise (25 M€).



## Priorité aux solidarités

### 38 % du budget

Chef de file de l'action sociale sur le territoire, le Département consacrera en 2017, **333 M€ au secteur social**, dont plus de 40 % seront dédiés au financement des trois grandes prestations sociales, dont la charge lui a été transférée par l'État : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), le Revenu de Solidarité Active (RSA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). **En augmentation par rapport au BP 2016 de près de +4 %, il s'agit du 1<sup>er</sup> poste de dépense du Département**, décomposé comme suit :

#### Personnes en situation de handicap : 99,2 M€

1<sup>er</sup> poste du budget départemental de l'action sociale, il est en augmentation (96,7 M€ au BP 2016). L'ensemble des actions entreprises en faveur des personnes en situation de handicap s'inscrivent dans le cadre du Schéma départemental 2014-2018, dont les priorités sont de promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans la vie « ordinaire », adapter et développer l'offre d'accompagnement et d'accueil pour mieux prendre en compte l'évolution des besoins des personnes handicapées et de leurs aidants, favoriser la fluidité des parcours de vie des usagers et de leurs aidants. Dans le prolongement du bilan présenté aux partenaires le 2 décembre dernier, en 2017, 65,2 M€ seront consacrés aux frais d'accompagnement, d'accueil et d'hébergement, qui concernent près de 2000 personnes ; la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), cumulée à l'allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), est estimée à 26,3 M€. Aussi, le Département prévoit de verser une subvention d'équilibre de 1,6 M€ à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) 74 pour garantir le fonctionnement de la structure, soit 73 % du budget de la MDPH.

#### Grand âge : 78,3 M€

Le plan d'action « Bien vieillir en Haute-Savoie » fixe les grandes orientations de l'action départementale en faveur des personnes âgées : permettre aux personnes qui le souhaitent de vivre le plus longtemps possible chez elles, favoriser de bonnes conditions d'accueil en établissement, et diversifier l'offre médico-sociale. En 2017, le Département prévoit de mobiliser 59,4 M€ pour le versement de l'APA, en hausse de +8,6 % par rapport au BP 2016, qui bénéficiera à plus de 12 000 personnes, à domicile et en établissement, ainsi que 14,2 M€ pour la prise en charge des frais d'hébergement des personnes dépendantes admises au bénéfice de l'aide sociale (plus de 650 personnes en Haute-Savoie). 2,2 M€ de subventions seront alloués pour des projets de construction ou d'amélioration des structures d'accueil.

#### Protection de l'enfance : 73,6 M€

En matière de Protection de l'enfance, le Département a fixé au premier rang de ses priorités, le développement de l'accueil familial et la coordination des actions auprès des enfants et des familles, avec pour objectif

de rééquilibrer l'offre de placement (en établissement et en familles d'accueil). En 2017, 58,6 M€ sont consacrés à l'accueil en établissement et alternatives au placement, et 12,6 M€ à l'accueil chez les assistants familiaux (plus de 190 contrats de travail en cours) ou accueil familial. Les actions du Département sont menées auprès d'environ 2 500 personnes, enfants et adolescents principalement, se répartissant de manière égale en intervention à domicile et en prise en charge avec hébergement.

Le Département poursuivra également son action spécifique auprès des mineurs non accompagnés.

#### Insertion sociale et professionnelle : 58 M€

L'objectif majeur du Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi 2014-2018 est l'insertion dynamique par l'emploi. En 2017, 50 M€ sont destinés au versement du RSA (Revenu de Solidarité Active), soit +4,2 % par rapport au BP2016, et 2,3 M€ au financement des contrats aidés. Aussi, 5,7 M€ sont consacrés à des actions d'accompagnement destinées aux bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi, afin de les accompagner vers le retour à l'emploi.

#### Autres actions sociales et actions de santé : 15,8 M€

C'est sous cette dénomination que sont comptabilisées toutes les autres actions du Département dans le domaine de la solidarité et de la santé : Protection Maternelle et Infantile (PMI), prévention santé, prévention spécialisée, accès et maintien dans le logement (dont 1,3 M€ pour le Fonds de solidarité Logement), ou encore lutte contre la désertification médicale.

#### Logement aidé : 8,1 M€

Face aux besoins de logement des ménages modestes et défavorisés, aux difficultés d'accès dues aux tensions du marché de l'immobilier et à l'augmentation continue du coût du foncier et de la construction en Haute-Savoie, le Département s'engage pour la production et la réhabilitation de logements aidés. Il octroie aussi des aides destinées à la rénovation thermique, à la mobilisation foncière et à la production de logements à destination des personnels saisonniers. De même, notamment dans le cadre du Contrat de plan État-région (CPER 2015-2020), il soutient les quartiers dits « quartiers politique de la ville » (réhabilitations de copropriétés dégradées, aménagement d'espaces publics...)

Enfin, le Département accompagne la production de logements aidés (PLUS, PLAIS et PLS), ainsi que les travaux de réhabilitation, en garantissant les emprunts souscrits par des bailleurs sociaux. Ainsi, fin 2016, l'encours prévisionnel de prêts garantis sociaux s'élève à 505,2 M€.



## Aménager soutenir et préserver le territoire

### Solidarités territoriales : 59,5 M€ pour soutenir les collectivités locales

Chef de file de la solidarité territoriale, le Département apporte un appui déterminant aux communes et intercommunalités pour la réalisation et la modernisation de leurs équipements publics, notamment à travers le **Fonds de Développement Départemental des Territoires (FDDT)** doté de 20 M€ en 2017. Au total, 59,5 M€ sont affectés aux collectivités (dont 55,5 M€ en subventions d'équipement), soit directement, soit par l'intermédiaire d'un syndicat comme le SYANE (Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie : 2,5 M€) ; un budget en augmentation par rapport au BP 2016 (+1 M€).

### 95,3 M€ pour les infrastructures routières

(auxquels s'ajoutent 5,4 M€ inscrits au budget annexe CFG, soit un budget total de 100,7 M€).

Parmi les grands projets de 2017 figurent entre autres la 2<sup>ème</sup> phase de la déviation de Pringy (5 M€ en 2017) ; la desserte routière en rive droite de l'Arve, avec le contournement de Marignier/Thiez/Vougy (6,5 M€ en 2017) ; les aménagements de pistes cyclables et voies vertes ; l'entrée Ouest de Saint-Julien-en-Genevois ; le financement d'études, notamment pour le doublement de la RD 3508 entre l'échangeur de Gillon et l'hôpital, les projets de Transports en commun en site propre, la section Machilly-Thonon du projet de désenclavement du chablais, le projet de mobilité Ouest du lac d'Annecy ; ou encore la poursuite du partenariat financier du Département avec les communes pour les aménagements des routes départementales situées en agglomération (2,4 M€).

Les travaux d'amélioration et de renforcement du patrimoine routier départemental (chaussée, réparation d'ouvrages d'art, protection contre les chutes de pierres...) demanderont un investissement de 29 M€ en 2017, et les aménagements du réseau départemental, 14 M€.

### 47 M€ dédiés à l'éducation : collège et enseignement supérieur

43,4 M€ seront consacrés aux collèges dont 28,4 M€ affectés à l'investissement pour des opérations de modernisation, de sécurisation ou d'extension des collèges publics (Gaillard, Sillingy, Scionzier, Passy, Thones, La Roche-sur-Foron...), mais aussi pour la construction du Collège de l'Albanais (7 M€ en 2017) et le financement d'études liées à la programmation de deux nouveaux collèges sur les territoires en tension. 2,5 M€ seront consacrés à l'investissement dans l'enseignement supérieur en 2017, dont 2 M€

pour des projets inscrits aux CPER 2007-2013 (490 000 € pour la Bibliothèque Universitaire, travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale) et 2015-2020 : 930 000 € pour le nouveau complexe sportif de l'USMB, 430 000 € pour la rénovation et extension de l'Ecole Supérieure d'Art de l'Agglomération d'Annecy, 200 000 € pour le Maison de l'Action Publique et Internationale, sous maîtrise d'ouvrage départementale.

### Service Départemental d'Incendie et de Secours : 47 M€

La participation départementale attribuée au fonctionnement du SDIS est de 45,5 M€ en 2016. Le Département consacrera également 1,5 M€ pour les constructions des casernes. Au total, 6 M€ auront été alloués entre 2015 et 2017 au financement des casernes de Chamonix-Mont-Blanc et Thonon-les-Bains.

### Préservation des Espaces Naturels Sensibles : 9,4 M€

En 2017, le Département a élaboré son deuxième Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles visant à renforcer significativement son implication (hausse du budget de +37 %) afin de préserver et reconquérir des espaces naturels du territoire, avec notamment un appui renforcé aux collectivités et associations. Chef de file de la biodiversité, le Département souhaite mieux concilier urbanisation, tourisme, agriculture et biodiversité.

### Développement touristique : 6,5 M€

en majorité pour des projets structurants pour les territoires, tels que la rénovation du Tramway du Mont-Blanc (1,3 M€ en 2017).

Ces crédits ne comprennent pas les missions de commercialisation, marketing et communication touristiques mises en œuvre notamment par Savoie Mont Blanc Tourisme et financées via le Conseil Savoie Mont Blanc (près de 3,8 M€ pour la part de la Haute-Savoie en 2016).

### Des investissements pour l'aérodrome Annecy-Meythet (budget annexe)

Propriétaire de l'aérodrome Annecy-Meythet, le Département prend en charge les investissements majeurs de la structure. Pour permettre la valorisation du patrimoine du domaine public aéronautique et l'adaptation à la demande locale, **l'aménagement de la zone centrale de la plateforme** va être réalisé en 2017. Ce projet, financé à hauteur de **4,1 M€** par le Département, devrait notamment permettre la création d'une cinquantaine d'emplois.

# Les conséquences de la loi NOTRe sur les budgets économie et transports

L'action du Département en 2017 sera fortement impactée par l'application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe ».

## Transports : un budget en baisse de 40 %

La loi NOTRe modifie profondément l'organisation des transports. Elle prévoit qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les services non urbains réguliers ou à la demande seront organisés par la Région à l'exclusion des services de transport spécial des élèves handicapés. Le transfert de la compétence transport scolaire est programmé au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Département ne disposera plus de la compétence transport interurbain. Néanmoins, le Département de la Haute-Savoie a accepté d'assurer cette compétence jusqu'au 31 août 2017, à travers une **convention de délégation et de compensation à coût réel** par la Région Auvergne Rhône Alpes. Cela permettra de faire coïncider la date de transfert du transport scolaire, à celle de la reprise effective du transport interurbain.

Par ailleurs, par convention avec la Région, le Département conserve la gestion du personnel du service transport jusqu'au 31 août 2017.

En 2017, le Département consacrera **32,5 M€ pour les transports** (auxquels s'ajoutent 19,5 M€ inscrits au budget annexe CFG, soit un budget total de 52 M€), un budget en baisse d'environ 40 % par rapport au BP 2016. Sur ce budget, 11,8 M€ seront consacrées au CEVA et aux gares CEVA, 2 M€ au pôle d'échange multimodal d'Annemasse et 2,6 M€ au bus à haut niveau de services d'Annemasse.

## Économie : un budget en baisse de 70 %

La suppression de la clause générale de compétence empêche toute aide directe ou indirecte aux entreprises. Le budget est en baisse de 70 % par rapport au BP 2016. **Seuls subsistent en 2017 les engagements pris antérieurement, pour un budget de 1,6 M€.** Ainsi, le Département, allouera 300 000 € pour le projet de construction du bâtiment « Annecy Base Camp » (incubateur-pépinière sport), implanté au parc d'activités des Glaisins à Annecy-le-vieux (financement total de 600 000 €), et plus de 940 000 € pour le projet de Technocentre à Cluses (financement total de 2,3 M€), opération inscrite au CPER 2015-2020.

Par ailleurs, une enveloppe de 2 M€ est mobilisée en faveur d'un nouveau dispositif de soutien au développement des territoires et à leur attractivité, en lien avec les politiques portées par la Région Auvergne Rhône Alpes.



## Comment s'élabore le budget du Département ?

### Le processus budgétaire

> **Le débat d'orientation budgétaire (DOB)**, qui doit être réalisé dans les deux mois précédents l'examen du BP (Budget Primitif), porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants.

> **Le budget primitif (BP)** prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice. Le vote des taux permet alors d'arrêter définitivement les ressources fiscales directes de l'exercice.

> **Le compte administratif (CA)** est voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice après production par le payeur du compte de gestion. C'est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

Comme le Budget Primitif est un document prévisionnel, il est nécessaire pour le Département d'ajuster en cours d'année ses prévisions, par des décisions modificatives.

Le Budget Supplémentaire est une Décision Modificative particulière qui ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats.

## La question de l'équilibre des budgets

Contrairement à l'État, les collectivités sont assujetties au principe d'équilibre réel de leurs dépenses et de leurs recettes par section (fonctionnement et investissement). Cela signifie que leurs budgets ne font pas apparaître de déficit, car l'emprunt y apparaît explicitement comme une recette (l'emprunt ne doit financer que les dépenses d'investissement).

## Pourquoi parle-t-on de :

### Budget total ?

Le « budget total » reprend l'ensemble des écritures réelles et d'ordre. Le budget étant nécessairement, par construction, équilibré en recettes et en dépenses, il exprime donc à la fois le montant total de dépenses et de recettes inscrites. Budget total au BP 2017 : **1,126 milliard €**

### Budget réel ?

Le « budget réel » intègre les seules écritures réelles, c'est-à-dire donnant lieu à des flux financiers (encaissements ou décaissements). Budget réel au BP 2017 : **990 M€**

### Écritures d'ordre ?

Les « écritures d'ordre budgétaires » sont exécutées à l'initiative de l'ordonnateur (le Département), elles font partie du budget total et sont intégrées dans le résultat. Elles affectent un compte de dépense et un compte de recette et donnent lieu à l'émission d'un mandat et d'un titre ; exemple : les dotations aux amortissements. En revanche, elles ne se traduisent pas par des flux financiers, elles n'affectent donc pas la trésorerie. Ce sont des opérations purement comptables. Écritures d'ordre au BP 2017 : - **136 M€**

### Budget hors doubles écritures ?

Les « doubles écritures » sont des écritures réelles, qui se neutralisent en recettes et en dépenses : le même montant est ainsi comptabilisé en recettes et en dépenses pour une même opération. Budget réel hors doubles écritures 2017 : **876,4 M€**

## Des ressources...

		% par rapport au total des dépenses ou recettes
Fiscalité directe	196,1	22 %
dont fiscalité directe à pouvoir de taux (Foncier Bâti)	145,2	
dont fiscalité directe sans pouvoir de taux (CVAE/IFER)	50,9	
Fiscalité indirecte (DMTO, TA, TDRM, ...)	204,1	23 %
Compensations pour décentralisation et nouvelles compétences (Nouvelles compétences APA, RMI, TOS, Routes nationales, handicap)	109	13 %
Dotations et assimilés pour compensation de la réforme de la fiscalité	68,7	8 %
Dotations et participations de l'Etat et assimilés	52,6	6 %
Emprunt	123,9	14 %
Compensation financière genevoise	48,3	6 %
Recettes Transport / reversement ou remboursement de la Région	26,2	3 %
Diverses autres recettes	47,5	5 %
<b>TOTAL</b>	<b>876,4 M€</b>	<b>100 %</b>

## ...Pour financer

<b>Les compétences du Département</b>	<b>601,7 M€</b>	<b>68%</b>
<b>Le Secteur médico-social</b>	<b>333</b>	<b>38 %</b>
dont Insertion	58	7 %
dont Protection de l'Enfance	73,6	8 %
dont Gérontologie	78,3	9 %
dont Handicap	99,2	11 %
dont Actions de Santé et Actions Sociales	15,8	2 %
dont Logement Aidé	8,1	1 %
<b>Le financement du SDIS</b>	<b>47</b>	<b>5 %</b>
<b>Les Infrastructures Routières</b>	<b>95,3</b>	<b>11 %</b>
<b>Les politiques Éducation, Collèges, Sport et Enseignement Supérieur</b>	<b>51,5</b>	<b>6 %</b>
<b>Le Soutien au Territoire Départemental</b> Environnement, Agriculture, Eau, Tourisme, Culture, Patrimoine	<b>74,9</b>	<b>8 %</b>
<b>Transports</b>	<b>32,5</b>	<b>4 %</b>
<b>Le fonctionnement du Département</b>	<b>242,2</b>	<b>28 %</b>
Moyens de l'Institution (dont CSMB)	186	
Dette bancaire	34,6	
La péréquation entre départements	21,6	
<b>TOTAL</b>	<b>876,4 M€</b>	<b>100 %</b>
<b>Sur ce budget, l'aide aux communes et autres collectivités représente</b>	<b>59,5 M€</b>	

BP 2017 : Il est déduit du montant total du budget réel, les sommes de 24 800 000 € et 70 000 000 € que l'on retrouve en dépenses comme en recettes et qui correspondent respectivement au Crédit Long Terme Renouvelable (possibilité d'emprunter ou de rembourser cette somme tout au long de l'année, aux taux les meilleurs, selon les besoins du Département) et à l'inscription des crédits destinés à permettre au Département de renégocier sa dette en profitant des opportunités offertes sur les marchés financiers ou d'opérer des remboursements anticipés temporaires d'emprunts. Il est aussi déduit en recette et en dépense la baisse de la DGF pour 18 796 000 €, le montant net de DGF étant inscrit dans les ressources.